



**SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS OSTEOPATHES**  
148, boulevard Malesherbes 75017 PARIS

Olivet, le 8 février 2011

Cher(e)s ami(e) s, cher(e)s confrères, cher(e)s adhérent(e)s ,

Voici le moment de se réunir un peu tardivement, il est vrai, mais les actualités politiques nous ont obligés à définir cette date.

En un an, de nombreuses actions ont été faites par Votre syndicat. ; Les résultats pour 2010 ont été à la hauteur de nos actions et réactions. 2011 est déjà en continuité.

Un point à améliorer est la communication entre le bureau et les adhérents nous allons vraiment œuvrer à cela en 2011.

Les points clefs ont été :

- la création d'un Collège National Professionnel de MMO réunissant toutes les formations représentatives d'ostéopathie pour une formation conventionnelle spécifique en ostéopathie qui devrait ce mettre en place quand les décrets de formation avec le DPC (développement personnel continu).
- L'intervention du SNMO à plusieurs reprises auprès du ministère (à la suite du rapport que nous avons remis sur la macroéconomie et l'ostéopathie médicale) a permis à la DGOS de prendre en compte la plus value et les économies que l'ostéopathie médicale permet.
- La présence du SNMO lors des réunions ministérielles, commission à l'Assemblée Nationale et au Sénat sur l'ostéopathie et la médecine.
- La remise de 1700 pétitions de médecins ostéopathes au ministère de la santé et au CNOM.
- L'intervention du SNMO auprès du CNOM pour l'établissement d'une circulaire concernant les maisons de santé pluridisciplinaires et l'interdiction des ostéopathes non médecins en son sein (confirmé en Conseil d'Etat) circulaire en pièce jointe ;
- La sortie des décrets chiros le 9 janvier et l'action en Conseil d'Etat décidée par le SNMO .

- La décision du Conseil Constitutionnel le 2 février qui annule de facto les 3520 heures de formation pour les chiros et les ostéopathes à champ de compétences limité octroyés à la hussarde en juillet 2009.

Nous espérons vous voir nombreux bien que cela soit en période de congés scolaires.  
N'oubliez pas que votre participation syndicale est indispensable pour que l'ostéopathie médicale continue à montrer sa valeur dans le paysage médical et ostéopathique français.  
Nous avons besoin de vos cotisations afin de continuer activement VOTRE défense.

A bientôt, syndicalement votre

Le bureau du SNMO